

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 26 juin 2014 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Mmes : AZEMA-ETIEN-HERNANDEZ-JOLY-LAKRICHI-MARTY-PETIOT-VIALATTE-  
MM. : ALBOUY-DIMILTA-ENJALBERT-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-SERIEYS-

**Absents excusés et représentés :** Mme VIRGILI- MM BENAZECH-FABRE-FLEURY-.

**Secrétaire de séance :** Mme MARTY Marie-Christine.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, Monsieur le Maire décide de donner à bail à la SARL PEPE PIZZA and FOOD, représentée par Messieurs LOPEZ et VENES, le local situé 5 Avenue du Sidobre aux Salvages à compter du 15 juin 2014 pour un montant mensuel de 800 €.

\*\*\*\*\*

**Contrat fourniture repas dans les cantines**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société Sud Restauration pour une durée de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2016 pour la fourniture des repas dans les cantines de la Commune et le Centre de Loisirs sans Hébergement aux tarifs suivants :

<u>Année scolaire 2014-2015</u>	<u>Année scolaire 2015-2016</u>
- Maternelles et primaires : 3.11 € TTC	- Maternelles et primaires : 3.15 € TTC
- Adultes et occasionnels : 3.25 € TTC	- Adultes et occasionnels : 3.34 € TTC

**Tarifs cantines scolaires**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs de 2013 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, à savoir :

- 1) Pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 3 658.78 €
  - Elèves de maternelle : 3.15 €
  - Elèves de primaire : 3.35 €
- 2) Pour les familles dont le Quotient Familial est compris entre 3 201.43 € et 3 658.78 €
  - Quelque soit l'âge de l'élève : 2.35 €
- 3) Pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur à 3 201.43 €
  - Quelque soit l'âge de l'élève : 1.68 €
- 4) Repas occasionnels ou repas pris dans les deux cantines par les intervenants de tout ordre :  
4.50 €

**Service de transport de voyageurs**

La convention passée pour le service de taxi expire le 31 août 2014. Ce service donnant satisfaction à la population, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée d'un an avec Monsieur ICHE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014. La garantie de recettes versée au transporteur est fixée à 0.80 € TTC.

## **Décisions Modificatives**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1) **les virements de crédits suivants :**

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Aménagt cœur de Lafontasse Extension Réseaux Divers	2315-258	5 000 €	2315-216	5 000 €
Dépenses imprévues Fonds Péréq.intercom.et com.	022	635 €	73925	635 €

## **Commission « Gestion du Site des Braguels –Filière Granit »**

Une commission chargée d'assurer la gestion du site des Braguels et le suivi des actions liées à la filière granit a été mise en place par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, pour siéger au sein de cette commission,

Monsieur DIMILTA Francis en qualité de délégué titulaire

Et Monsieur RAYNAUD Roland en qualité de délégué suppléant.

## **Location Temple des Salvages**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer la salle du Temple des Salvages à la MJC des Salvages les mardis de 17 h 15 à 22 h 30 à compter du mois de septembre 2014 et jusqu'au mois de juin 2015 inclus moyennant la somme forfaitaire de 80 euros par mois, charges comprises afin d'organiser divers ateliers.

## **Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn**

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec le SDET pour la réalisation des travaux d'éclairage public au Lac Bas. Le montant de l'opération s'élève à 4 128,91 € TTC, dont 2 408,53 € à la charge de la Commune.

## **Convention avec GRDF**

Dans le cadre du projet « Compteurs communicants » et afin d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels, GRDF souhaite mettre en place un concentrateur sur la Commune. Celui-ci serait implanté sur le réservoir de la Guipalle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour ; 4 abstentions (Mmes Azéma, Hernandez, Lakrichi et Mr. Enjalbert) et 1 contre (Mme Petiot) , Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur et à compléter les annexes à la convention.

## **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2013**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2013.

## **Vente terrain aux Vignals**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre à Monsieur et Madame JULIEN Romain une partie du terrain, cadastré section AC n° 402, qui jouxte leur propriété située rue des Vignals moyennant la somme de 1 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié. Le passage d'un géomètre sera nécessaire pour déterminer la superficie exacte qui sera vendue car l'emprise du transformateur restera propriété de la Commune. Tous les frais relatifs à cette cession (géomètre, notaire ...) seront supportés par les acquéreurs.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.